

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 12 mai 2020 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2020-04-0011 pour régulariser la hauteur de la clôture en cour avant et en cour avant secondaire relativement au permis #2007-05-079 de la façon suivante:

- La hauteur de la clôture en cour avant et en cour avant secondaire est de 1,83 mètre, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la hauteur maximale d'une clôture à l'intérieur d'une cour avant et d'une cour avant secondaire ne doit pas excéder 1 mètre.

Cette demande est localisée 1627, rue des Flamants, Saint-Michel (lot 3 991 216 du cadastre du Québec), zone R-6.

Toutes personnes ou organismes intéressés peut envoyer, par courriel à greffe@mst-michel.ca, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 23^e jour du mois d'avril 2020.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)